

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Fachlagerist/ Fachlageristin

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Magasinier/magasinière

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Réception des marchandises
- Contrôle des livraisons sur la base des bordereaux
- Transport et acheminement des marchandises vers leur point de destination
- Déballage et tri des marchandises
- Stockage des marchandises conformément aux prescriptions, en appliquant des principes de rentabilité et en observant les règles logistiques
- Réalisation de contrôles
- Préparation et entretien des stocks, conditionnement des marchandises et des envois
- Assemblage des marchandises en unités de chargement
- Identification, marquage et protection des envois conformément aux dispositions légales
- Chargement et arrimage des marchandises dans les moyens de transport conformément aux bordereaux
- Application des dispositions relatives au scellage
- Utilisation et entretien des outils de travail et des moyens de transport
- Utilisation de systèmes d'information et de communications internes à l'entreprise, ainsi que de logiciels spécifiques aux postes de travail
- Travail en tenant compte des besoins des clients, et consultation en équipe
- Prise en compte des principes de sécurité au travail, de la protection de la santé au travail et de la protection de l'environnement, ainsi que de l'exploitation rationnelle des ressources énergétiques
- Participation à la mise en œuvre de mesures d'assurance qualité.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENDEUR DU CERTIFICAT(1)

Les magasiniers/magasinières travaillent dans des entreprises industrielles, de commerce et de transport, ainsi que dans d'autres entreprises prestataires de services logistiques. Leurs missions comprennent les tâches liées au transbordement et au stockage de marchandises.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency
© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre de Commerce et d'Industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat Chambre de Commerce et d'Industrie
Niveau (national ou international) du certificat ISCED 3B Niveau 3 du CAC (classement provisoirement conforme au " Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie " - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)	Système de notation / conditions d'octroi 100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant Assistant commercial certifié (h/f) – Commerce de détail, Technicien en logistique (h/f), Agent de maîtrise Gestion des stocks (h/f), Gestionnaire commercial certifié (h/f)	Accords internationaux Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
Base légale du certificat Décret sur la formation professionnelle dans le secteur du stockage et, relatif aux formations initiales de magasinier/magasinière et de technicien/technicienne en logistique en date du 26.07.2004 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1887) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.03.2004), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 194a du 13.10.2004)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION	
Examen de fin d'études auprès du service responsable:	<ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
Informations supplémentaires	
Accès:	les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général
Durée de la formation :	2 ans.
Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:	
Les aptitudes, connaissances et habiletés enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.	
Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de	
Centres Nationaux Europass www.europass-info.de	